

**Van:** Le CRISP <ne-pas-repondre=crisp.be@mail94.us4.mcsv.net> namens Le CRISP <ne-pas-repondre@crisp.be>  
**Verzonden:** donderdag 10 september 2015 10:53  
**Aan:** Nieuwsarchief  
**Onderwerp:** La prévision des recettes de l'impôt des personnes physiques dans les budgets fédéral et régionaux

10 septembre 2015

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).

 Centre de recherche et d'information socio-politiques 

Nouvelle analyse d'éducation permanente

 Les @nyses du CRISP en ligne

## La prévision des recettes de l'impôt des personnes physiques dans les budgets fédéral et régionaux

par Giuseppe Pagano

paru dans *Les @nyses du CRISP en ligne*, 10 septembre 2015

► ACCÉDER A L'ANALYSE EN LIGNE 

Le Crisp met à disposition des exposés et des articles rédigés dans le cadre de ses activités d'organisation d'éducation permanente reconnue.

En mars 2015, une vive polémique a opposé le gouvernement fédéral et les Régions, surtout la Wallonie, à l'occasion des travaux préparatoires à l'ajustement budgétaire. En effet, les chiffres fédéraux faisaient apparaître une importante diminution de la prévision des recettes de l'impôt des personnes physiques (IPP) qui reviendraient aux trois Régions, et singulièrement à la Région wallonne. À l'époque, le cabinet du ministre fédéral des Finances annonçait, par simple courriel envoyé aux Régions, que leurs recettes au titre de l'IPP seraient réduites de 750 millions d'euros. Coup de théâtre, cependant, le 7 juillet : un autre courriel du même cabinet a réduit la perte pour les trois Régions à moins de 160 millions. De telles fluctuations, en l'espace de quelques mois, dans les prévisions des recettes budgétaires, génèrent des inquiétudes, posent plusieurs questions, et même plusieurs problèmes. Cette *@nalyse du CRISP en ligne* envisage les dispositions légales qui régissent ces questions, éclaire la polémique survenue entre les Régions et l'Autorité fédérale, et pointe les enjeux que représente l'élaboration correcte d'une prévision des recettes partagées.

Copyright © 2015 CRISP | *Information, Tous droits réservés.*

Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du CRISP.

**Notre adresse postale :**

CRISP  
Place Quetelet 1A  
Saint-Josse-ten-Noode 1210  
Belgique

[Se désinscrire](#) | [Modifier ses informations](#)

--  
This message has been scanned for viruses and dangerous content by  
**Amsab-ISG**, and is believed to be clean.  
[Click here to report this message as spam.](#)